



Remboursement indemnité à son employeur

Par **victimus**, le 27/10/2010 à 09:43

Bonjour, rnrnLors d'une sorte de séminaire organisé par mon employeur (qui s'est passé un week-end d'ailleurs non rémunéré)et donc avec frais de transport payé par lui, j'ai eu un probleme de surbooking et ai passé la journée dans les transports au lieu de 2heures. j'ai été indemnisé par la compagnie et mon employeur me demande de lui rembourser cette indemnisation.rnrnC'est peut-etre bete mais pour moi, cela ne vas pas de soi. Il s'agit bien d'une indemnisation pour un préjudice subi et donc, me semble-t-il, cette indemnisation me revient. Mais peut-etre ai-je tort ? Qu'en pensez-vous ?rnrnJe pense rembourser mon employeur mais cela me turlupine.rnrnJe vous remercie de vos réponses par avance,

Par **julius**, le 27/10/2010 à 20:17

Je pense au contraire que votre employeur est le seul à avoir eu un préjudice (financier) puisqu'il a pris la totalité de vos frais à sa charge...rnrnCependant , c'est un point de vue qui peut être contesté

Par **victimus**, le 27/10/2010 à 23:23

Quel préjudice (je ne suis pas sur qu'on ait la meme définition de ce terme) a eu à supporter mon employeur en l'espèce ?rnrnN'est-il pas normal de payer les frais de déplacement d'un événement professionnel ?rnrnSi je n'avais pas subi les désagréments de surbooking, j'aurais pu bénéficier d'un jour de repos comme prévu ! rnEt d'ailleurs, si je ne lui en avait pas parlé, il ne serait meme pas au courant et la situation aurait été inchangée pour lui.rnrnEst-il normal

que ce déplacement empiète sur un week-end sans que cela soit décompter comme tel ?
Je n'ai pas l'impression d'avoir un mauvais esprit dans cette histoire et je me renseigne
justement pour savoir si ma perception est erronée ou pas d'ou ce post! Merci !